

DÉPARTEMENT  
PAS-DE-CALAIS

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

ARRONDISSEMENT  
SAINT-OMER

L'an deux mille vingt-cinq  
le JEUDI 03 AVRIL à dix-huit heures trente  
le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle Ulysse DUPONT, sous la présidence de  
Madame Joëlle DELRUE, Maire  
en suite de convocation en date du 21 Mars 2025  
dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Délibération  
N° 2025/10

**Étaient présents** : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de :  
Mesdames FASQUELLE Léa (proc. Mme DELRUE Joëlle), LEROY Martine (proc.  
M. MONBAILLY Vincent), SCHLEICH Ingrid (proc. Mme MAGNIER Juliette).

Madame BOULET Véronique, Monsieur DUBIEZ Francis : absents excusés.

Mesdames LAMIABLE Murielle, CHRISTIAENS Michèle, QUENON Sophie,  
Messieurs GUILBERT Richard, TEN Arnaud : absents non excusés.

### **OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION**

La séance ouverte, Madame le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal  
le vote des taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal décident par 20 voix POUR,  
0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION de retenir les taux suivants pour l'année  
2025 :

- |   |   |         |
|---|---|---------|
| - Taux de la Taxe sur le Foncier Bâti     | : | 43,44 % |
| - Taux de la Taxe sur le Foncier non Bâti | : | 54,69 % |
| - Taxe d'Habitation                       | : | 21,11 % |

Pour Copie Conforme,  
A Lumbres, le 04/04/2025  
Le Maire,  
**Joëlle DELRUE.**

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture  
le **07 AVR. 2025**  
et publication ou notification  
du **07 AVR. 2025**



**Le Maire,**  
**Joëlle DELRUE**